



CNAM
A l'attention de Madame Aurélie COMBAS RICHARD
Directrice Adjointe

Paris, le 1^{er} octobre 2025

Objet : Urgence concernant le statut des salariés protégés des DRSM et leur intégration aux CPAM

Madame COMBAS RICHARD,

Nous faisons suite à notre échange téléphonique de ce jour et vous écrivons concernant la situation préoccupante des salariés protégés des DRSM, dans le cadre de leur intégration aux CPAM, prévue par la CNAM au 1^{er} octobre 2025.

Nous sommes particulièrement étonnés et préoccupés de constater que, contrairement à ce qui est attendu pour des salariés dotés d'un statut protecteur, les élus et mandatés se retrouvent potentiellement dans une situation défavorable.

Il est impératif que les CSE des DRSM et des CPAM soient consultés de toute urgence sur cette question. L'objectif est de permettre aux salariés protégés ayant accepté leur mise à disposition de réintégrer rapidement leur collectif de travail.

À ce titre, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous transmettre le calendrier des consultations des CSE des DRSM et des CPAM, aussi bien celles déjà effectuées que celles à venir.

Nous regrettons sincèrement que la CNAM n'ait pas anticipé cette problématique, générant ainsi une anxiété inutile dans un contexte déjà incertain pour de nombreux salariés quant à leur avenir au sein des CPAM.

Dans cette attente, nous vous prions de bien vouloir fournir des garanties écrites à l'ensemble des salariés concernés par la dispense d'activité, quant aux points essentiels suivants :

- **Maintien intégral de la rémunération (salaire, primes et autres avantages) ;**
- **Maintien de l'attribution des titres-restaurant ;**
- **Maintien de la couverture aux régimes de prévoyance complémentaire et frais de santé ;**
- **Maintien de l'acquisition des congés et RTT ;**
- **Attribution d'un code exceptionnel d'autorisation d'absence ;**
- **Autorisation de l'utilisation des outils informatiques nécessaires à l'exercice des activités syndicales ;**
- **Liberté de circulation sans consommation des heures syndicales ;**

Dans l'attente de votre retour rapide, nous vous prions d'agréer, Madame COMBAS RICHARD, l'expression de nos salutations distinguées.

FNPOS CGT

FEC FO